Halluin. — *Dangereux amusements d'ateliers.* — Quand les vernisseurs ont mis une feuille de papier d'émeri hors d'usage, il leur arrive souvent d'en faire une boulette et de prendre un camarade pour point de mire : c'est ainsi qu'à la fabrique de chaises de M. Vanbeddeghem, un ouvrier, Louis Delbarre, âgé de 48 ans, déjà borgne de l'œil droit, a été atteint accidentellement par l'un de ces projectiles en plein œil gauche.

On avait cru que la vue était en grand danger ; mais le docteur Mahieu a déclaré que la prunelle était indemne.

L'auteur involontaire de l'accident, Sylvain Ferfers, âgé de 20 ans, sera poursuivi du chef de blessure par imprudence.

Marcq-en-Barœul. — *Une arrestation pour violences.* Dans la soirée de jeudi, un ouvrier, appelé Jules Maes, déchargeait du sable qu'il transportait d'un chaland sur le quai. Mais il s'y prenait de si mauvaise façon qu'une assez grande quantité de ce sable tombait à l'eau.

Le pontonnier, M. Baisieux, fit une observation qui ne fut pas du goût de Jules Maes, car celui-ci se jeta sur M. Baisieux et le frappa durement. Peu satisfait de ce premier acte de violence, il ramassa une brique qu'il lança vers la petite fille du pontonnier. Le projectile renversa l'enfant sans toutefois la blesser.

Le garde Delmarre, aussitôt averti, arrêta Jules Maes qui a été conduit à Lille.

Bondues. — *Nouveaux exploits de cambrioleurs. — Vol nocturne dans une maison de campagne.* — Les cambrioleurs poursuivent leurs exploits et dans la nuit de jeudi à vendredi ils ont opéré dans une maison de campagne appartenant à M. Alexandre Joire, de Tourcoing, et située en façade sur la route nationale, à proximité de la Croix-Blanche.

A l'aide d'une pince-monseigneur, les malfaiteurs ont brisé un volet; au moyen d'un diamant, ils ont ensuite coupé une glace d'une certaine épaisseur, puis après avoir fait jouer l'espagnolette ils se sont introduits dans une salle donnant sur la route nationale.

Après avoir fait main basse sur tout ce qui s'y trouvait, bibelots de toute sorte, ils ont exploré toutes les salles mais sans succès; ils ont partout laissé des traces de leur passage, car on a trouvé un grand nombre d'allumettes à demi consumées.

Enfin ils se sont retirés en emportant un certain nombre d'objets d'une valeur approximative de 100 fr.

On a remarqué sur le second volet de la fenêtre par où les voleurs ont pénétré des taches de sang, ce qui laisse à supposer que l'un d'eux s'est blessé en brisant le carreau.

Détail curieux : M. Montagne, jardinier de M. Joire, *qui couchait dans le château, n'a absolument rien entendu.* Il est vrai que le vent soufflait très fort.

La gendarmerie de Tourcoing a ouvert une enquête.

Communications

FÉDÉRATION DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS. — Le Président rappelle aux invités et aux membres de la fédération, que la conférence annoncée pour dimanche dans la salle du Casino, commencera à 7 heures très précises. Le paiement des cotisations commencera à 6 heures dans la même salle; les membres de la commission sont priés de se rendre à cette réunion à l'heure ci-dessus.

LILLE

Fête patronale de l'Université catholique. — Vendredi 19 mars, fête de saint Joseph, l'Université catholique a célébré, comme tous les ans, avec la pompe habituelle, sa fête patronale.

La journée a commencé par la grand'messe, qui a été célébrée en grande solennité à la basilique de Notre-Dame de la Treille, à dix heures.

Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, officiait, ayant comme assistants MM. les abbés Pillet, doyen de la Faculté de théologie, Boddaert et Stoffaes, directeurs des maisons de famille Saint-Louis et Albert-Legrand, Mgr Monnier, évêque de Lydda, assistait également à la messe.

Tout le corps universitaire au grand complet et en robe remplissait le côté droit de la nef principale et le reste de la basilique suffisait à peine à contenir les étudiants et de nombreux fidèles.

Les élèves du collège théologique ont fait entendre pendant la messe plusieurs chants et une hymne à saint Joseph parfaitement rendus.

L'avancement des instituteurs. — Les instituteurs et institutrices du Nord ont été appelés à se prononcer au bulletin secret sur la question de la nomination au choix ou à l'ancienneté des directeurs ou directrices d'école.

Le dépouillement, qui a été opéré jeudi matin à la préfecture, a donné les résultats suivants :

Instituteurs : inscrits, 1,196; votants, 931; voix pour la nomination à l'ancienneté, 623; au choix, 145; à l'ancienneté et au choix tout à la fois 159.

Institutrices : inscrites, 1,137; votantes, 676; pour l'ancienneté, 393 voix; choix, 88, ancienneté et choix, 195.

Bourses commerciales de séjour à l'étranger. — Le nombre de bourses commerciales à l'étranger mises au concours en 1897 est fixé à trois pour la 1re catégorie et trois pour la 2e catégorie.

Les épreuves écrites auront lieu dans chaque préfecture le 11 octobre 1897.

Un incendie, rue Massillon. — Un incendie s'est déclaré vendredi, entre midi et demi et une heure, rue Massillon, 7, à la Boulangerie coopérative.

Le feu a pris dans le grenier, au plafond, par suite de l'échauffement produit par un tuyau de cheminée qui le traversait. La pompe à vapeur de la rue Malus et celle de la rue de Fontenoy sont arrivées presque en même temps et ont aussitôt attaqué le foyer d'incendie qui n'a pas tardé à être complètement éteint au bout d'une demi-heure d'efforts.

L'évaluation des dégâts se monte à deux mille francs environ. Il y a assurance. Sur ces deux mille francs, il faut compter près de neuf cents francs pour les sacs de farine avariés par l'eau. La toiture a été brûlée sur une surface d'un bon mètre carré.

Un incendie à Lille. — Un incendie s'est déclaré vendredi, vers onze heures et demie du soir, 208, rue des Postes, dans un appartement occupé par M. Wartelle, marchand de journaux, qui habite le second étage de la maison.

Mme Wartelle donna l'alarme et s'enfuit avec ses cinq enfants. Les voisins organisèrent les premiers secours pendant que les pompiers arrivaient. Les appartements de M. Wartelle, ainsi que ceux d'un autre locataire, M. Cointrelle, journalier, ont été détruits par les flammes.

Les dégâts s'élèvent au total à une quinzaine de mille francs. Il n'y avait assurance que pour l'immeuble.

La cause du sinistre est attribuée à un vice de construction de la cheminée.

INDULT

autorisant la célébration de la sainte messe en cours de route dans le wagon hôpital du comité Bruxelles-Louvain.

Nous avons publié la lettre de remerciements adressée par le Comité Bruxelles-Louvain des pèlerinages à Lourdes (27 avril, 5 mai) à S. G. Mgr Sonnois, qui avait très utilement appuyé, auprès de la S. Congrégation des Rites avec son Eminence le cardinal de Malines, la supplique officielle de Mgr Doutreloux, évêque de Liège, en vue d'obtenir la faveur de célébrer la sainte messe, en cours de route, le 28 avril matin à l'aller, le 5 mai matin au retour, dans le nouveau wagon-hôpital des malades pauvres. La lettre à Monseigneur a été publiée par le comité Bruxelles-Louvain dans ses actes officiels en Belgique.

Voici le texte — très remarquable — de l'indult accordant la précieuse faveur dont il s'agit :

« Non contents d'avoir organisé, en l'honneur de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, un pèlerinage national annuel au sanctuaire de ses apparitions à Lourdes, les catholiques belges ont trouvé, dans leur piété et leur charité vraiment ingénieuses, une nouvelle inspiration. Ils ont voulu au train du pèlerinage adjoindre un wagon spécial, vrai hôpital par sa disposition, tout apte à transporter heureusement les malades et les infirmes.

» Mais, pour leur fournir, à ceux-ci comme aux autres voyageurs, toutes les consolations de la religion catholique, on a disposé dans ce wagon une chapelle convenable et un autel qu'on verrait de plusieurs côtés. »

L'indult annonce ensuite que le Saint-Père a permis de célébrer la sainte messe à cet autel pendant un arrêt, en temps et lieu opportun. Et il ajoute :

« La faveur vaut pour tous les jours de l'année, y compris même les jours de fête; et, de plus, les fidèles peuvent, en assistant à ce saint sacrifice, satisfaire à l'obligation d'entendre la messe qui leur incombe aux jours fériés.

» Ce, nonobstant n'importe quelle disposition contraire.

» 14 février 1897. (Signé) Caj. Cardinalis Aloisi MASELLA, S. R. C. Praepos.
D. PANICI, S. R. C. secretarius ».

Nous rappelons que les offrandes peuvent être envoyées à M. l'abbé Armand Thiery, professeur à l'Université catholique, 1, rue des Flamands, à Louvain, ou à M. Eug. Morel, industriel à Sous-le-Bois-Maubeuge, correspondant du Comité.

La messe du 28 avril, au wagon-hôpital, sera dite à la jolie petite gare de Solferino, dans les Landes, pendant un arrêt de de cinquante minutes.

LA REVUE D'APPEL EN 1897

L'affiche pour la revue d'appel en 1897 vient de paraître. Seront convoqués cette année pour cette revue, au moment de la réunion du conseil de révision : 1° Les hommes des services auxiliaires des classes 1876, 1881, 1886, 1890, 1894.

2° Les hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe 1876.

Voici les dates de la revue en ce qui concerne les villes de Roubaix, Tourcoing, Lannoy et Cysoing :

A Roubaix, la revue aura lieu sur la Grande Place, le 27 mars à 10 h. 1/2 pour les réservistes territoriaux et le 24 mars à 10 h. pour les hommes des services auxiliaires.

A Tourcoing, elle aura lieu sur la place de l'Hôtel-de-Ville le 13 mai à 3 h. 1/2 pour les réservistes territoriaux et le 14 mai à 10 h. 1/2 pour les hommes des services auxiliaires.

A Lannoy, elle aura lieu sur la place de la Mairie le 25 mars, à dix heures pour les réservistes territoriaux et les hommes des services militaires.

A Cysoing, elle aura lieu sur la place de la Mairie le 31 mai, à dix heures, pour les réservistes territoriaux et les hommes des services auxiliaires.

TRIBUNAUX

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du vendredi 19 mars 1897.* — RESPONSABILITÉ DES COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER. — AFFAIRE TH. SEGARD ET COMPAGNIE DU NORD. — Dernièrement, M. Segard descendait d'un train en gare de Longueau après l'arrêt du convoi. Un refoulement se produisit au même instant, la portière du compartiment duquel sortait ce voyageur se referma et M. Segard eut le doigt médius écrasé dans la charnière. Une enquête faite sur les circonstances de l'accident fut ordonnée par le Tribunal saisi d'une action en responsabilité.

L'enquête établit le fait du recul et les témoins et la contre enquête le nièrent.

A l'audience de ce jour, le Tribunal se déclare convaincu que le refoulement s'est produit, dit que les dénégations produites sur ce point par les employés de la Compagnie du Nord ne peuvent contrebalancer les affirmations très catégoriques du témoin absolument désintéressé produit par M. Segard.

Le recul est imputable à faute au chemin de fer, dit le jugement, et M. Segard obtient cinquante francs de dommages-intérêts et les frais de l'instance à charge de la Compagnie du Nord.

AFFAIRE DIAGORAS CONTRE NORD. — Il s'agit ici de marchandises avariées. Le procès se présente dans les conditions suivantes :

Le demandeur expose qu'une caisse de glaces de St-Gobain, d'une valeur de 575 fr., à lui expédiée, a été remise par la Compagnie du Nord à Delespierre-Leman, à son arrivée à Roubaix, pour être transportée à Mouvaux dans une propriété de Mme Despature.

Il prétend que sur la demande de Delespierre-Leman *un agent de la Compagnie* assista à l'ouverture de ladite caisse et qu'il fut constaté que les glaces qui s'y trouvaient renfermées étaient complètement brisées et hors d'usage. Il réclame de ce chef à la Compagnie le remboursement de la valeur de ces glaces soit 575 fr., une indemnité de 150 fr. et le remboursement des frais de transport.

La Cie rejette cette demande. Elle déclare que, Delespierre-Leman est depuis de longues années près de la Compagnie du Nord le mandataire attitré de Diagoras, qu'il lui a donné des instructions pour retirer en son nom toutes les marchandises qui arrivent à son adresse en gare de Roubaix.

En cette qualité il a pris livraison du colis litigieux et en a donné décharge régulière absolument sans réserve, par suite de la responsabilité et la Compagnie, à son dire, se trouve dégagée.

Dans ces conditions, le destinataire ne peut, aux termes d'une doctrine et d'une jurisprudence constante, avoir d'action contre la Compagnie qu'à la condition d'établir d'une façon certaine que l'avarie était antérieure à la livraison et n'a pu se produire qu'en cours de transport sur les voies ferrées. La Compagnie se base sur ces considérants pour demander le débouté pur et simple de la demande.

La cause est en délibéré.

Tribunal correctionnel de Lille — *Audience du vendredi 19 mars 1897.* — *Présidence de M.* MARTIN, vice-président. — UNE SCÈNE DE VIOLENCE DANS UN CABARET. — Rue Decrême, à Roubaix, existe un estaminet qui a pour enseigne « A la Petite ferme. »

Le 22 février dernier, vers six heures du soir, un individu nommé Guilain se disputait dans ce cabaret avec un de ses amis. Le patron de l'établissement, Henri Verbauwède, voulut les mettre à la porte. L'un des deux consommateurs sortit de bon gré, mais Guilain déclara qu'il ne sortirait pas.

Furieux de ne pas voir ses ordres exécutés, Verbauwède s'empoigna avec Guilain. Le frère de Verbauwède, le voyant ainsi aux prises avec cet individu, eut le grand tort de se mêler à la bataille. Il s'oublia même jusqu'à frapper violemment Guilain.

A un certain moment, ceux qui assistaient à cette scène virent la porte vitrée du cabaret voler en éclats. Les témoins à charge prétendent que le cabaretier aurait jeté Guilain à travers la porte. Au contraire, les témoins à décharge déclarent que ce dernier, une fois expulsé de l'estaminet, serait revenu comme un furieux et qu'ayant senti la porte lui résister, il aurait brisé les vitres à coups de poing. La contradiction entre les témoins est donc complète.

La femme du cabaretier est aussi inculpée d'avoir menacé Guilain d'un tisonnier. Mais celle-ci nie absolument le fait qui lui est reproché.

Après une éloquente plaidoirie de Me Roche, le Tribunal acquitte la femme Werbauwède. Il condamne toutefois les frères Henri et Pierre respectivement à 10 jours et à un mois de prison.

En raison des circonstances atténuantes, le bénéfice du sursis est accordé à Henri Werbauwède.

OUTRAGES AUX AGENTS. — *Quelques jours après les fêtes du carnaval,* un agent de police de Tourcoing rencontra vers dix heures du soir, rue du Haze, un individu qui avait la figure recouverte d'un masque. Il lui fit remarquer que cela n'était pas permis. L'homme masqué, au lieu d'obéir aux justes observations de l'agent, l'insulta grossièrement, puis entra dans un estaminet de la rue.

Le sergent de ville suivit son insulteur. A peine était-il entré dans ce cabaret, que Emile Mahieu — c'est le nom du masqué — se jeta sur lui, le renversa sur une table et le roua de coups.

On envoya chercher du renfort et bientôt quatre agents conduisirent au poste ce singulier personnage qui, disons-le, était en état d'ivresse.

Il se voit condamner à deux mois de prison et cinq francs d'amende.

TENTATIVE DE CORRUPTION. — Dimanche dernier, le garde-champêtre de Neuville-en-Ferrain était informé qu'un ouvrier tisserand, Camille Craeynest, faisait du tapage et causait du scandale dans un estaminet de la commune. Il se rendit à l'endroit indiqué et se mit en devoir de conduire notre ivrogne tapageur au violon.

Pendant quelques mètres tout alla bien, mais bientôt Craeynest offrit au garde de l'argent s'il acceptait de le mettre en liberté.

Comme bien l'on pense, le brave garde refusa. Alors l'ivrogne entra en furie et alla jusqu'à frapper le représentant de l'autorité.

Ce bel exploit lui vaut deux mois de prison et 5 francs d'amende.

APRÈS LE BAL. — Le jour du carnaval, deux jeunes gens, Henri et Louis Decottignies, avaient assisté à un bal qui se donnait dans un café de Mouvaux. Ils sortaient tout tranquillement quand, sans motif aucun, ils se virent attaqués par trois individus de leur âge, Augustin Prade, Georges Prade et Emile Ferrant.

Ceux-ci renversèrent les frères Decottignies et leur labourèrent la tête de coups de pied et de coups de poing. Heureusement des passants intervinrent et dégagèrent les jeunes gens des mains des assaillants.

Augustin et Georges Prade sont condamnés à quinze jours de prison ; Emile Perrant à six jours. En raison de leur bonne conduite habituelle, le Tribunal leur applique la loi Bérenger.

AU CAFÉ-CONCERT. — *Le dimanche 7 mars,* Bernard Dussart, garçon coiffeur, entra suivi de plusieurs gens dans le café-concert Desmedt à Croix. Comme il était en état d'ivresse, un des garçons de l'établissement, Louis Leroux voulut le mettre à la porte. Une fois dans la rue, une lutte acharnée s'engagea entre les deux hommes.

Effrayée, la femme de Leroux, qui est aussi employée dans la maison, sortit précipitamment et rentra aussitôt en s'écriant : « Louis vient de recevoir un coup de couteau; il a la figure remplie de sang ! »

Immédiatement, le beau-frère de Leroux, Paul Vanhastel, âgé de 15 ans et un des consommateurs, Achille Bourgeois, sortirent du café.

Après avoir constaté que Leroux n'avait reçu aucun coup de couteau, mais un simple coup de poing sur le nez, ils se mirent à la poursuite de Dussart qui s'était enfui.

Ils le rattrapèrent dans la rue de l'Epeule. Une fois qu'ils l'eurent rejoint, Bourgeois et Vanhastel se ruèrent sur lui et lui administrèrent une volée de coups de pied sur tout le corps.

Aujourd'hui, ils sont inculpés tous quatre de blessures et coups réciproques.

Louis Leroux est condamné à huit jours de prison, Achille Bourgeois à un mois, Bernard Dussart à seize francs d'amende. Le bénéfice du sursis leur est accordé à tous trois.

Quant à Vanhastel, en raison de son jeune âge, il est acquitté et remis à ses parents.

CONDAMNATIONS DIVERSES. — Ernest Landouzy, vols à Roubaix, acquitté; Jean Desmet, fraude à Wattrelos, 500 francs d'amende; Constant Sobry, infraction à un arrêté d'expulsion à Roubaix, 15 jours; Henri Veaux, rébellion et ivresse à Roubaix, 4 mois, cinq francs; Marie Vandecasteele, fraude et infraction à un arrêté d'expulsion à Tourcoing, 2 mois, 3 jours et 500 francs.

Concerts et Spectacles

« **Grande-Harmonie.** » — Une soirée intime sera offerte par la *Grande-Harmonie* à ses membres honoraires, ce soir, samedi, à huit heures et demie, Hôtel des Pompiers; voici le programme :

1. Les Hirondelles de Vienne, Schlogel; La Fête du Printemps, A. Thomas; 2. Cavatine du sommeil de la Muette, par M. Léon Vermeil, Auber; 3. Mélodie pour Violoncelle, par M. Paul Minssart, *Golterman*; 4. *Air de Roméo et Juliette,* par Mlle Hélène Deghager, Gounod; 5. Chansonnette comique, par M. Wattecamps; 6. Fantaisie pour flute, par M. Georges Willem, Donizetti.

7. Sérénade, par M. Léon Verneuil, Grétry; 8. Adagio pour violoncelle, par M. Paul Missart, H. Maréchal; 9. Air des Mousquetaires de la Seine, par Mlle Hélène Deghager, Halévy; 10. Chansonnette comique, M. Wattecamps.

GRAND-THÉATRE de ROUBAIX (Hippodrome)
Mercredi 24 mars, à huit heures et demie
Tournée de MARCELLE
DE VICTORIEN SARDOU
Le plus grand succès du Théâtre du Gymnase faite sous la direction des tournées Vast.

NORD

Les élections de Winnezeele. — Le conseil de préfecture a rejeté vendredi la protestation déposée contre les élections municipales de Winnezeele et a validé l'élection.

Suppression du traitement du curé de Raismes. — M. Darlan, ministre des cultes, vient de supprimer le traitement de M. Colpin, curé de Raismes.

Nominations ecclésiastiques. — M. Alvin, vicaire à Nieppe, est transféré à Beauvois; M. Beccue, vicaire à Houplines, est transféré à Nieppe; M. Fagot, vicaire à Boussières, est transféré à Douai Saint-Jacques; M. Lebleu, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Boussières; M. Bernard, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Fourmies, Notre-Dame.

Marine. — M. le lieutenant de vaisseau d'Hespel a été nommé au commandement de la canonnière l'*Etoile* à Toulon.

M. Dansette et le « Progrès du Nord ». — Dans son numéro du 17 mars dernier, le *Progrès du Nord*, commentant l'adresse adressée par les conseillers d'Armentières dont l'élection venait d'être annulée, s'attaquait particulièrement à M. Dansette et suspectait ses opinions républicaines.

« Pensez donc, disait-il, républicains ! démocrates ! ! et presque socialistes ! ! ! les élus chers à la *Croix*.

» La plaisanterie est vraiment forte, mais il faut quand même le prendre au sérieux, car c'est toujours la même équivoque qui pèse sur notre politique générale que les réactionnaires armentiérois cherchent à exploiter. »

Puis, parlant d'une réunion privée organisée par les républicains libéraux armentiérois, il rendait compte en ces termes d'une partie du discours de M. Dansette :

« M. Dansette s'en prend immédiatement à M. Vel-Durand et se glorifie d'avoir obtenu son déplacement. Il avoue toutefois qu'il ne s'attendait pas à retrouver notre ancien préfet au Conseil d'Etat, ce qui a fait échouer les efforts tentés en vue d'obtenir la validation des élections d'Armentières.»

Dans une lettre adressée au *Progrès du Nord*, M. Dansette a répondu hier aux attaques dont il avait été l'objet :

« Lille, le 18 mars 1897.

» Monsieur le Rédacteur en Chef,

» Mme de Sévigné a écrit, dans une de ses plus charmantes lettres : « Je hais les écouteurs ». Permettez-moi de vous donner un conseil : « Défiez-vous des... écouteurs. »

» On vous a raconté que je m'étais vanté, dans une réunion qui a eu lieu samedi dernier, d'avoir obtenu le déplacement de M. Vel-Durand.

» Ceux qui vous renseignent vous ont trompé. Je n'ai pas tenu les propos que vous m'attribuez. Je n'ai même pas fait comme vous, à notre ancien préfet, l'outrage de lui prêter au Conseil d'Etat, un rôle indigne d'un magistrat.

» Vous n'êtes pas mieux inspiré quand vous dites que nous comptons tous sur l'appui du gouvernement. Les citoyens d'Armentières sont indifférents à l'action gouvernementale.

» Ce que nous demandons, ce que nous avons le droit d'exiger, c'est de la part des fonctionnaires une attitude correcte, impartiale et réservée.

» Le *Progrès* ne comprend rien à cette théorie libérale, républicaine, respectueuse de la conscience humaine. Je ne puis que l'en plaindre.

» Vous avez, Monsieur, de singuliers procédés de polémique. Vous prêtez à un adversaire un langage purement imaginaire et vous l'exploitez contre lui.

» Je suis, vous ne l'ignorez pas, fermement résolu à ne pas tolérer de pareils usages.

» Sachez-le une fois pour toutes, nous sommes des républicains, et, s'il le faut, nous le serons malgré vous et sans votre assentiment. Nous combattrons partout la politique de rancune, de haine dont votre journal est, dans notre arrondissement, le défenseur obstiné et... malheureux.

» La *Croix du Nord*, dites-vous, nous soutient ! Mais, avez-vous refusé son concours lorsqu'à la dernière élection au Conseil d'arrondissement à Roubaix, ce journal a défendu la candidature de M. Roussel contre un rédacteur du *Réveil du Nord* ?

» J'espère que vous insérerez cette lettre et que vous ne m'obligerez pas à recourir au ministère discourtois d'un huissier.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» JULES DANSETTE,
» *député du Nord.* »

A partir du 25 Mars
Robes et Manteaux sur mesure aux **GALERIES LILLOISES** ; l'atelier sera dirigé par une des premières coupeuses de Paris.
Prix exceptionnels pour les bourses les plus modestes comme les plus riches.
Actuellement voir la grande mise en vente de tissus, nouveautés, confections et modes. — Demandez le catalogue. 11046—42343

PAS-DE-CALAIS

Le tramway de Béthune à Estaires. — Le *Journal officiel* publie un décret déclarant d'utilité publique l'établissement dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord d'une ligne de tramway entre Béthune et Estaires.

Une tentative de meurtre et de suicide à Aire. — La dame Virginie Rocher, âgée de 43 ans, a tiré, sans l'atteindre, deux coups de revolver sur M. Alexandre Dubuc, préposé des fourrages militaires à Aire.

Elle s'est ensuite tiré deux autres balles, dont l'une l'a atteinte à l'oreille et l'a blessé légèrement; elle a été admise à l'Hôpital.

Fleurs : GALERIES LILLOISES. 11046—42343.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du vendredi 19 mars.* — Germaine Dehaynin, rue de l'Ommelet. Suzanne Declercq, rue d'Iena, 1. — J.-B. Vanmeenen, rue de Wasquehal, cour Delporte, 10. — Madeleine Soudet, rue du Petit Beaumont. — Suzanne Werbrouck, rue de la Tortue, cour Mulliez, 3. — Suzanne Leenaert, rue de Jemmapes, 13. — Maurice Vanlandeghem, Hôtel-Dieu. — *Déclarations de décès.* — Félix Carpentier, 76 ans, rue Miln, 2. — Sophie Lemaire, 57 ans, rue de Tourcoing, 127. — Félix Boyart, 1 mois, rue Pierre-de-Roubaix, 312. — Eugène Massens, 5 mois, quai de Rouen, cour Bourlet, 3. — Bury, présenté sans vie, place Carnot, 91. — Martin De Smet, 42 ans, Hôtel-Dieu. — Maria Verplanck, 36 ans, rue de l'Industrie, 125. — André Dumortier, 1 mois 1/2, rue d'Alger, 143. — Coussart, présenté sans vie, Hôtel-Dieu. — Dufour, présenté sans vie, Hôtel-Dieu.

LEERS. — *Déclaration de naissance du 19 mars.* — Amélie Vancalemont, Place.

LYS-LEZ-LANNOY. — *Déclarations de décès du 19 mars.* — Maria Duquesne, 9 ans, Cohem.

HEM. — *Déclaration de naissance du 19 mars.* — Gustave Boulingue, Citadelle.

TOUFFLERS. — *Déclaration de naissance du 19 mars.* — Georges Alavoine, château de Wasme.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 19 mars.* — Albert Callens, rue Négrier. — Clémence Pottiez, Saint-Liévin. — Gaston Lommez, Crétinier. — Pauline Dufermont, Sartel. — Alphonse Theys, Saint-Liévin. — Gabrielle Dufromont, rue de Leers. — *Déclaration de décès.* Henri Delfosse, 8 mois 1/2, Laboureur.

Déclarations de décès. — Louis Deleschuse, 44 ans, représentant de commerce, rue Famelart, 7. — Jules Deleu, 7 jours, rue Fin-de-la-Guerre, 58. — Marie Drouart, 1 mois 18 jours, rue du Cliquet, 403. — Angèle Lallemand, 54 ans, ménagère, rue d'Alsace, 82. — Adèle Decabre, 1 mois 19 jours, rue des Piats, 172. — Louis Desmets, 18 ans 3 mois 10 jours, cordonnier, rue de l'Union, 21.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LAMBERT-JOYE, *qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de* faire part du décès de Monsieur Alphonse-Joseph LAMBERT, négociant en grains, décédé à Roubaix, le 18 mars 1897, dans sa 50e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer *le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir* assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 20 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 22 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 141.

Les amis et connaissances de la famille CARPENTIER-DELANNOY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Félix CARPENTIER, décédé à Roubaix, le 19 mars 1897, à l'âge de 57 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 21 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Miln, 2, à 3 heures.

Les amis et connaissances de la famille BARENNE-VERPLANCK, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Maria VERPLANCK, décédée à Roubaix, le 19 mars 1897, dans sa 37e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le samedi 20 courant, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 22 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Industrie, 126, chez M. Dumoulin, à 8 h. 3/4.

Les amis et connaissances de la famille DESFONTAIGNES-LEMAIRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Sophie LEMAIRE, décédée à Roubaix, le 19 mars 1897, dans sa 58e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 21 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 127, à 3 heures 1/2.

Un Obit Solennel du *Mois* sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 22 mars 1897, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe DESFRENNES, veuf de Dame Sophie BAETENS, décédé à Roubaix, le 6 février 1897, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 22 mars 1897, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe LEMAHIEU, filateur, décédé à Roubaix, le 16 mars 1897, dans sa 58e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

A la Chambre. — Les orateurs inscrits pour prendre la *parole* dans la discussion du budget de l'industrie et du travail ont terminé vendredi leurs discours sur ce budget.

Peu de membres étaient présents au début de la séance, ce qui a déterminé le président à les avertir que si cela continuait, il se verrait dans la nécessité d'ouvrir la séance par un appel nominal.

M. Nyssens a commencé un discours pour répondre aux orateurs qui ont pris la parole ces jours derniers. Ce discours continuera mardi.

Les augures socialistes en aveu. — On se rappelle qu'une feuille rouge de Verviers, l'*Union socialiste* (aujourd'hui le *Devoir*), déclara nettement que la grève des rattacheurs verviétois n'avait été qu'une manœuvre politique devant servir à préparer les élections. On avait donc, d'après l'*Union socialiste*, sacrifié froidement, impitoyablement, odieusement le salaire et le pain des ouvriers à des ambitions personnelles, à de vils calculs électoraux.

Aujourd'hui, un autre organe rouge, de Verviers toujours le *Parti ouvrier*, l'adversaire du *Devoir*, faisant la lumière sur les dessous de la fameuse et ruineuse grève des deux métiers, révèle que, cette fois encore, les malheureux ouvriers n'ont été que les jouets d'intérêts personnels malfaisants.

Voici ce qu'il publie. Nous lui en laissons naturellement la responsabilité :

« *A bon entendeur.* — La grève des tisserands battait son plein, sous l'empire de la joie causée par le discours ronflant d'un braillard, grand dévoreur à la tribune de bourgeois et de prêtres; les ouvriers assis autour des tables de ce qu'on appelle la Maison du Peuple devisaient gaiement entre eux. Dans la salle, allant d'un groupe à l'autre, sa tête rousse penchée sur son épaule, et les deux mains dans les poches de son gilet, un individu clamait à tout gréviste qu'il pouvait aborder : Cette grève réussira, car elle est conduite par des hommes capables et intègres.

» Aujourd'hui que le désastre est complet, que les ouvriers vaincus sont rentrés dans les ateliers et sentent peser sur eux la plus abominable tyrannie, ce même individu voudrait rejeter sur des innocents l'échec de cette grève.

» Jusqu'à maintenant nous nous sommes tus, mais si l'on nous y force, nous établirons nettement les responsabilités. Nous ferons l'histoire de cette grève et nous montrerons aux pauvres ouvriers, qui loyalement ont cru qu'ils luttaient pour la suppression des deux métiers, quel rôle de dupe on leur a fait jouer. »

Dupés ! Toujours dupés ! Dupes tantôt des uns, tantôt des autres, voilà le sort des ouvriers qui vont chercher leur mot d'ordre chez les socialistes de toute coterie.

Attentats contre des chefs d'industrie. — La cour d'assises de Liège vient de juger une nouvelle affaire d'attentat contre un chef d'industrie. L'ouvrier Tesson, de Verviers, qui avait, *en janvier dernier, tiré sur son patron un coup de revolver* et qui avait blessé grièvement sa victime, a été condamné à huit ans de réclusion, la préméditation ayant été écartée.

Autre affaire de même genre à Anvers, où le directeur de la fabrique de lames de Hoboken a essuyé le feu de l'un de ses contremaîtres et a été légèrement blessé. Cette fois, vu le peu d'importance de la blessure et les excellents antécédents du coupable, l'affaire a été correctionnalisée.

Après plaidoirie, le tribunal a condamné le prévenu à six mois de prison et au payement de cinquante francs de dommages-intérêts en faveur de la victime, M. Schneider, qui s'était porté partie civile mais qui, en sa qualité d'étranger, devra verser 400 francs pour la caution *judicatum solvi*.

Déplacements royaux. — (De notre correspondant de Bruxelles). — On m'assure que le Roi fera, au mois de juin, un nouveau voyage en Angleterre.

Le prince Albert partira, lui, lundi, pour l'Angleterre, où il restera quelques jours.

Aujourd'hui, le prince est allé visiter Namur.

- Le duc et la duchesse de Vendôme viendront, le mois prochain, passer quelques jours chez leurs parents, le comte et la comtesse de Flandre.

Le prince et la princesse de Hohenzollern viendront, eux, le mois suivant.

Le comte de Flandre a accompli mercredi sa soixantième année.

Il est né à Bruxelles le 24 mars 1837.

Les Belges en Russie. — (De notre correspondant de Bruxelles). — Depuis quelques années, il y a, vous le savez sans doute, un grand mouvement des capitaux belges vers la Russie. Beaucoup d'établissements sont déjà installés dans le sud et l'est de l'empire moscovite, par nos industriels et financiers.

L'exode des ouvriers belges en Russie commence également à devenir important.

Hier soixante-dix ouvriers de verrerie, venant de Lodelinsart et de Jumet, près Charleroi, se sont embarqués à la gare du Nord, avec femmes et enfants, à destination de Santourinowska, gouvernement d'Ekaterinowska.

Une société belge a là des verreries, des laminoirs, une fabrique de produits chimiques, etc.

Dans quinze jours, un nouveau groupe de verriers suivra celui-ci.

Il y a quelques semaines, des maçons sont également partis d'ici pour la même destination, à l'effet d'y construire des installations pour les ouvriers belges des usines.

Ceux-ci pourront en arrivant prendre possession de maisons toutes prêtes.

La société compte bien compléter les installations de cette colonie ouvrière belge par la création d'un hôpital, d'une école et d'une église.

Elle se préoccupe dès maintenant des besoins spirituels des ouvriers, et un prêtre catholique d'une ville voisine se tiendra à la disposition de ceux-ci.

Les souffleurs gagneront là-bas 600 francs, paraît-il; ils seront exposés à moins de tentations de dépense ; la vie alimentaire, de plus, y est moins chère qu'ici.

La société supporte les frais de voyage des émigrants ; celui des enfants est à la charge des parents.

On annonce aussi le prochain exode en Russie des briquetiers des pays de Charleroi et de Liège.

Gand. — *Les élections des prud'hommes.* — Les socialistes ont présenté une liste de candidats patrons pour l'élection au conseil de prud'hommes.

Gand. — *La mort d'un combattant de 1830.* — On annonce le décès de M. Pierre De Bavay, receveur des douanes retraité, combattant décoré de 1830, mort à Ledeberg-lez-Gand, à l'âge de 85 ans.

Liége. — *Les locomotives pour le Congo.* — Vingt-une locomotives sont en ce moment en construction aux ateliers de Saint-Léonard (Outils), à Liége, pour être expédiées au Congo au fur et à mesure de leur achèvement.

Bruges. — *Un violent incendie.* — Les étables et la ferme de M. Charles Van Wynsberghe, cultivateur à Wyneghem, hameau Peerdstalle, ont été détruites par un incendie pendant que le fermier était parti au marché au bétail de Bruges.

Plusieurs vaches d'une valeur d'ensemble de 3,000 francs environ ont péri dans les flammes, ainsi que deux chevaux.

Les pertes peuvent être évaluées à 20,000 fr., couvertes par l'assurance.

Le drame mystérieux de Ledeghem. — Le mystère subsiste toujours, et on n'est pas plus avancé que mercredi.

Le parquet de Courtrai, arrivé jeudi à midi, à Ledeghem, n'en est reparti que le soir. L'autopsie de Demayer a été faite par deux médecins : le malheureux avait dû perdre tout son *sang en quelques minutes, par l'horrible blessure qui lui* avait été faite, à la partie supérieure de la cuisse gauche.

Quant à Verhelst, son état s'est amélioré et le docteur Deraedt *ne désespère plus de le sauver.*

C'est au hameau de Schouthoet, de lugubre mémoire, ou hameau St-Pierre, près du café Denondauk, sur la route de Menin à Bruges, que le drame s'est passé ; c'est dans ce même café qu'ont été interrogées les personnes qui auraient pu fournir des renseignements. Mais Verhelst persiste plus que jamais dans ses premiers dires.

Nous devons ajouter que la conduite des deux jeunes gens avait été, en maintes occasions, l'objet de sévères critiques.

Chose extraordinaire, on n'a retrouvé aucune arme à l'endroit où les coups ont été portés et toutes les recherches, aux environs n'ont pas eu plus de résultat. Les victimes n'étaient pas non plus porteurs de couteaux.

Nous ne voudrions pas nous faire, quant à présent, l'écho de toutes les histoires plus ou moins vraisemblables qui circulent. Nous y reviendrons.

Mouscron. — *Un accident de voiture.* — Jeudi après-midi, un charcutier, Camille Verbraeckel, demeurant rue des Auges, était occupé à décharger une voiture sur la place Verte, quand, par suite d'un faux mouvement, Verbraeckel glissa de l'échelle sur laquelle il était monté et tomba lourdement sur le sol.

Dans sa chute, le malheureux s'est fait une contusion à la tête heureusement sans gravité.

— *Deux arrestations.* — Les gendarmes de Mouscron ont arrêté jeudi matin Lejeune Pierre-Bernard, né à Herve, en 1869, tisserand, condamné le 23 juillet 1896 par le tribunal correctionnel de Verviers à un an de prison, du chef de rébellion à la police; et Julia Segers, née à Ath en 1867, ménagère, condamnée par le tribunal de Bruxelles, en 1896, à trois mois de prison.

Lejeune et Julia Segers qui vivaient ensemble ont été dirigés sur Courtrai pour être mis à la disposition du procureur du roi.

Courtrai. — L'administration communale vient de faire établir au croisement des rues Porte-d'Eau, Palyn et du Chemin-de-fer une colonnette qui sera une indication permanente des observations météréologiques les plus usuelles. L'idée est excellente et la colonnette est d'un gracieux effet.

— On nous apprend que M. le baron J. Bethune a bien voulu accepter de s'occuper des bibliothèques de la ville. Jusqu'ici elles furent peu soignées et des ouvrages d'incontestable valeur restent sans utilité pour personne. Il s'agirait de coordonner ces trésors. L'énergie et la compétence de M. le baron Béthune auront tôt fait cette œuvre utile et nécessaire à tous points de vue.

CHOSES ET AUTRES

— Et vous, monsieur Marius, avez-vous visité l'Angleterre ?

— A peu près.

— Comment, à peu près ?

— Oui, j'ai été à Calais ; l'Angleterre, c'est en face.

Crétinot, qui vient décoré du ruban violet, va demander son extrait de naissance à la mairie de son arrondissement.

On lui remet le document ; mais voici qu'après lecture, il interpelle l'employé, et d'une voix aimable :

— Vous me feriez bien plaisir, si vous pouviez ajouter : officier d'académie !

COMBATS DE COQS

UN GRAND CONCOURS DE COQS. — Cinq mille francs au gagnant. — Le dimanche 4 avril prochain aura lieu, à l'Hippodrome de Roubaix, un grand concours de coqs. L'enjeu, d'une importance exceptionnelle, est de 5,000 francs.

Il sera disputé par une société d'amateurs roubaisiens et lord S..., de Kenilworth, comté de Warwick (Angleterre.)

Dès à présent on peut prédire un immense succès à ce combat qui sera certainement l'événement de la saison et auquel tous les amateurs de la région voudront assister.

ROUBAIX. — Beaucoup d'amateurs se trouvaient, jeudi après-midi, à cinq heures, chez M. J. Lequenne, à l'estaminet de l'Enfié, angle des rues Archimède et de Blanchemaille, pour suivre la belle partie de coqs qui avait lieu contre la société du Dragon vert de la rue de l'Epeule ; on jouait un 2 de 3 mort pour 50 francs; voici les résultats de cette partie qui a été très animée et pour laquelle d'importants paris ont été tenus. La société du Dragon vert a gagné les première et troisième paire. L'Enfié a gagné la deuxième paire

— La partie de coqs, qui a été jouée, mercredi soir, à cinq heures, chez M. Cambier, au Clairon des Zouaves, rue Pellart, avait attiré beaucoup d'amateurs; il s'agissait d'un 2 de 3 pour 50 francs. La société du Clairon des Zouaves, contre la société du Cochon rouge, de la rue de Mouvaux. Voici les résultats : la société du Clairon des Zouaves a gagné les deux premières paires; le Cochon rouge a gagné la troisième paire. Paris importants de part et d'autre.

— Les habitués étaient nombreux, mardi après-midi, chez M. Delbecke, Au Maréchal de Coyghem, Grande rue, pour assister à la partie qui avait lieu contre la société du Cochon rouge de la rue de Mouveaux. On jouait un 2 de 3 pour 30 fr. La société du Maréchal de Coyghem, a gagné les trois paires. De très bons coqs ont été mis au parc, ce qui a provoqué une grande animation et des parcs assez élevés.

ROUBAIX. — Estaminet de la Perche, rue Voltaire, le dimanche 21 mars 1897. 3/5 mort pour 50 francs, paires de plaisir à 10 francs. Duponchelle contre Louis Jovenaux de Croix. Mise au parc à 4 h. 1/2. Le rendage se fera chez Louis Jovenaux le dimanche 4 avril à l'estaminet de l'Egalité près du cimetière de Croix. Entrée du parc au gagnant.

— Les amateurs formaient un notable contingent, vendredi à quatre heures et demie, chez M. H. Noppe, estaminet du Bon Vivant, angle des rues de l'Espérance et des Champs, pour participer à la grande partie qui avait lieu contre la société de Wareghem et Derlyck (Belgique). On jouait un 3 de 5 mort pour 100 fr., avec paires de plaisir à 20 fr.; voici les résultats de ce combat qui a été très animé et qui a provoqué des paris importants des deux côtés ; le Bon Vivant a gagné la première paire; Derlyck a gagné les deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième paires.

— Samedi 20 mars, chez M. Henri Vanderhaeghe, en face de l'église Saint-Pierre, à la Croix-Blanche, on jouera un 3 de 5 mort pour 50 francs ; M. Pierre Descheemacker, contre la société de l'Ours de la rue Pellart. Mise au parc à 4 heures et demie.

— Dimanche 21 mars, chez M. Félix Mondet, angle des rues des Longues-Haies et du Moulin, après le grand concours, on jouera un 2 de 3 mort pour 50 francs. Mondet et St-Leger, contre Flobecq et les cochers réunis. On verra à cette partie des coqs extra.

— Dimanche 21 mars, chez M. Boudrenghien, 28 rue de Tunis, attaque d'un 3 de 5 pour 30 francs, contre Mortier, du Nègre Américain, rue Decrême. Paires de plaisir à 5 fr. Mise au parc à 6 heures.

— Dimanche 21 mars, chez M. Léopold Derache, cabaretier à la Broche de Bois, attaque d'un 3 de 5 pour 50 francs contre Delbar, du Beau Parc (partie engagée contre Louis Fœlix.) Mise au parc à 4 heures 1/2.

— Dimanche 21 mars, chez M. Cambier, au Clairon des Zouaves, rue Pellart, aussitôt le concours terminé, on jouera un 3 de 5 mort pour 100 francs contre la société d'Hérinnes (Belgique).

CROIX. — Dimanche prochain, à midi précis, se jouera un 2 de 3 mort pour 30 fr. paires de plaisir à 10 fr., chez Léonard Doutreligne, gare de Croix, contre la Cloche de Dottignies (Belgique. Tous coqs de 6 livres. 48180d

CROIX. — Dimanche 28 mars, jour de la Mi-Carême, la société du Demi-Cercle, établie chez M. Théodore Catteau, rue de Roubaix 33, informe le public qu'une intéressante partie de coqs sera jouée en 2/3 mort pour 50 francs contre la société du Prado. Paires de plaisir à 10 francs. Mise au parc à 5 heures.

— Samedi 20 mars, une partie de coqs sera engagée chez M. Henri Vanderhaeghe, cabaretier en face de l'église Saint-Pierre à la Croix-Blanche, contre la société de l'Ours de Roubaix. 3/5 mort pour 50 francs paires de plaisir à 10 fr.

WASQUEHAL. — Le lundi 29 mars aura lieu au Noir Bonnet le rendage de la partie de 50 francs engagée contre le Bon Vivant de Roubaix. La mise au parc [illegible] à cinq heures. — L'attaque de cette partie se fera au Bon Vivant le lundi 22 mars, après la partie du Grand Parc.

TOURCOING. — Lundi 22 mars, chez M. Jean Bailleux, café du Nouveau Monde, place Charles Roussel, 2 de 3 mort pour 50 francs paires de plaisir à 10 francs, contre la société de l'Ours. On y verra battre le fameux poulet [illegible]. Des paris sérieux sont déjà engagés. Mise au parc à 5 heures 1/2.

La société du Coq Chantant, établie chez Louis Verkamer, rue Saint-Louis, informe les amateurs qu'elle jouera dans son parc, le dimanche 21 mars, le rendage contre Deboserie (dit Maréchaux), du Pont-de-Neuville, à midi précis.

HEM. — Nous rappelons que c'est dimanche prochain 28 mars qu'aura lieu à l'auberge l'Hempempont, à Hem, le grand concours international de coqs. Si le temps le permet tous les amateurs se donneront rendez-vous pour ce jour à l'auberge de l'Hempempont bien connue des Roubaisiens. Ils y trouveront bon accueil et verront pour la modique entrée de 0,15 c. quinze paires de coqs des plus intéressantes. Vingt-et-une sociétés les plus renommées des environs assisteront à ce tournoi.

TOURCOING. — Dimanche prochain, 21 mars, à trois heures précises, à l'estaminet du Cœur-d'Or, chez Rémi Verstrate se *jouera une grand partie, 2/3 mort pour 30 francs contre* les jeunes gens de Potte et Escanaffes (Belgique). Le même jour, à cinq heures, aura lieu le rendage de la partie, contre le Coq Chantant de Tourcoing.

BOUSBECQUE. — Un grand combat de coqs sera offert aux amateurs le dimanche 2 mai prochain, à 5 heures précises du soir, à l'estaminet du retour d'Afrique, tenu par M. Manche-Dubrunfaut. Huit sociétés y prendront part. La mise sera de 5 francs.

BONDUES. — Un grand concours de coqs est organisé par la société du Petit-Bondues pour le dimanche 25 avril prochain. Il aura lieu à l'estaminet du « Petit-Bondues » tenu par Alphonse Salembier. Douze sociétés y prendront part. La mise sera de 5 francs payables en souscrivant. Chaque coq gagnant aura droit à 15 fr. Après 20 minutes de combat la partie sera nulle. Chaque coq aura droit à 7 fr. 50. La mise au parc aura lieu à 4 heures précises. Le prix d'entrée est fixé à 50 cent.

JEU DE BOULE

ROUBAIX. — Un grand jeu de boule à la platine aura lieu le dimanche 11 avril prochain chez M. H. Watine, place Sainte-Elisabeth, 138. Il y aura 115 francs de prix en espèces. Une prime de 3 francs sera décernée à celui qui aura fait le plus de 5 sur l'ensemble de ses mises, mais qui n'aura pas obtenu de prix et une prime de 2 francs à celui qui aura fait le plus de points sur l'ensemble de ses mises sans avoir obtenu de prix. La mise sera de 25 cent.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

La société établie chez M. Joseph Dupont, à l'angle du boulevard d'Armentières et rue de Lorraine, en face de chez M. Vanoutryve, a l'honneur d'informer les amateurs qu'elle donnera un jeu de boule à la platine, 550 fr. de prix, le 11 avril prochain. 41465d

BILLARD-LABYRINTHE

ROUBAIX. — Un grand concours de Billard-Labyrinthe aura lieu du samedi 17 au lundi 19 avril prochain, chez Floris Hennion, à l'angle des rues du Tilleul et du Coq-Français.

ROUBAIX. — Estaminet Au grand Bœuf d'or, tenu par M. J. Desagre, place des Halles, rue Pierre-Motte, 9, du samedi 10 avril au mardi 20 avril 1897, grand concours de billard-labyrinthe, 120 fr. de prix.

THEATRE DE ROUBAIX (situé rues Archimède et Richard-Lenoir.) — Direction Mme Ve Gustave DESCHAMPS. — Bureaux à 6 h. 0/0. — Rideau à 6 h. 1/2. — Dimanche 21 mars. — *La Petite Mionne*, grand drame en cinq actes et neuf tableaux. — A neuf heures et quart : *La dot de Brigitte*, opérette nouvelle en trois actes.

THEATRE DE TOURCOING (Salle des Fetes, Place Leverrier). Direction : Mme veuve G. DESCHAMPS. — Bureaux à 8 h. — Rideau à 8 h. 1/2. — Lundi 22 mars. — *La Petite Mionne*, grand drame en cinq actes et neuf tableaux.

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse? Mais le temps manque pour de telles recherches.

Le Courrier de la Presse, fondé en 1889, 21 boulevard Montmartre, à Paris, par M. A. Gallois, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les journaux du monde sur n'importe quel sujet. — Le *Courrier de la Presse* lit 6,000 journaux par jour. 39240

Le Journal de Bruxelles est le grand journal Belge le plus répandu dans les classes riches ou aisées. Sa publicité est de tout 1er ordre. Prix d'annonces 0,40 c. la petite ligne. Envoi gratuit d'un n° spécimen. — Abonnement 43 fr. l'an. Pour tout ce qui concerne la publicité du Journal de Bruxelles, s'adresser au bureau du Journal à M. L. Niset, fermier des annonces, 4, Impasse de la Violette, Bruxelles. 4518—41695

POMMADE ANTIDARTREUSE
La meilleure, et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, Démangeaisons, la Pelade, les Pellicules. 2 fr. 25 le pot; 2,50 par mandat-poste à
M. VANDENDRIESSCHE, médecin-pharmacien
LILLE, 63, rue Jacquemars-Giélée, 63, LILLE
Consultations de 9 heures à midi ou de 2 à 5 heures.

CHOCOLAT PAR EXCELLENCE
On trouve dans cent parties de Cacao Van Houten plus de soixante parties alimentaires utiles : le pain, les pommes de terre, le lait, etc., sont bien loin d'être aussi riches en substances alibiles.
Et avec cela il est facile à digérer, ne fatigue pas l'estomac et on ne s'en lasse jamais.
Voilà pourquoi il constitue le meilleur et le plus hygiénique des Chocolats à consommer liquides. 43062d

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 18 mars.

Le cours de l'or est à 211 50 0/0 piastres papier monnaie.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 20 mars

(*par télégraphe*)

En disponible, il a été traité . balles Australie, . . Plata, . b. Cap et b. Espagne.

Havre, 19 mars.

(*De notre correspondant particulier*)

Laines. — Ce matin, les courtiers ont laissé la cote sans changement, sauf avril baisse 50 cent., mais ensuite on a pu pratiquer à 50 centimes de moins.

Cet après-midi, les affaires sont restées calmes et la cote a constaté la baisse de 50 c. déjà pratiquée, ce matin.

A terme on a coté :

50 b. avril 115 ; 50 b. mai 115 ; 25 b. juillet 116 ; 100 b. septembre 117,50 ; 50 b. novembre 117; 300 b. janvier 117,50.

Double prime : 100 balles décembre base 118, 8 fr. 50.

MARCHÉS DE CONSOMMATION

FRANCE

Reims, 14 mars.

Les affaires n'ont pas été plus actives que la quinzaine précédente.

LONDRES. — La deuxième série d'enchères a débuté le 9 courant en présence d'un grand nombre d'acheteurs. Les prix de clôture de la dernière vente sont en moyenne fermement maintenus.

Les quantités disponibles ont dépassé les prévisions, grâce aux ventes favorables ; elles s'élèvent à 358,000 balles.

Peignés. — Affaires encore assez actives à prix soutenus.

Blousses. — Bonne demande pour les qualités supérieures, prix faibles pour les sortes communes.

Peignages. — Les peignages sont alimentés normalement.

Conditionnement. — Quinzaine comparative du 22 février au 6 mars 1897 :

Laine peignée : 1897, 302,227 kil. 7 ; 1896, 363,838 kil. 4.

La quinzaine précédente rapportée dans notre dernier bulletin signalait :

1897	1896
373,208 kil. 5	374,678 kil. 2

Fils peignés. — Affaires à peu près régulières à prix sans changement.

Façons. — L'alimentation est plus facile, à prix soutenus.

Filature en laine cardée. — Les chargements se font plus rares.

Cachemires et Merinos. — Les métiers sont occupés pour deux ou trois mois. Il se fait peu d'affaires nouvelles; les acheteurs veulent imposer des délais ; que la fabrique ne peut plus accepter.

Nouveautés en laine peignée. — Le calme signalé au dernier bulletin continue.

Nouveautés — L'échantillonnage est à peu près terminé. Les collections vont sortir au premier jour.

Flanelles. — Il se fait peu d'affaires en ce moment. (*Bulletin Bi-Mensuel.*)

Fourmies, 18 mars.

L'incertitude qui règne à cause des tarifs américains, et l'inquiétude apportée par les affaires d'Orient ont donné peu d'activité aux transactions de la quinzaine écoulée.

Laines brutes. — Les ventes de Londres, grâce aux achats faits par l'Amérique, maintiennent en général les prix de la vente dernière avec toutefois une certaine faiblesse sur les genres intermédiaires et communs.

Laines peignées. — Il s'est traité moins d'affaires, à peu près à parité des prix de la quinzaine précédente.

Façons de peignage. — Sans changement.

Blousses. Même situation.

Façons de filature. — La filature s'alimente assez facilement mais sans nouveau relèvement dans les prix, malgré la rapidité exigée dans les livraisons.

Fils. — Il s'est fait peu d'affaires, mais pour des demandes pressées et à prix moins soutenus.

Tissus. — L'alimentation se maintient. Il s'est traité quelques affaires nouvelles, à prix meilleurs.

Condition publique des laines, soies et cotons
Relevés comparatifs bi-mensuels
du 4 au 17 mars 1897

	1896	1897
Laine peignée	165.228 k. 60	85.365 k. 30
Blousses	» » k. »»	» » k. »»
Laine filée	296.147 k. 30	257.474 k. 50
Ensemble	461.375 k. 90	342.839 k. 80
Décreusage	» » k. »»	» » k. »»
Titrages	737	830

(*Bulletin bi-mensuel*).

LA HAUSSE DES PRIX AU JAPON

La hausse des prix au Japon, conséquence de l'augmentation des dépenses publiques, du bien-être qui se répand dans la population, enfin et surtout, sans doute, de la dépréciation de la valeur de l'argent, est un phénomène économique d'une très grande importance pour l'industrie européenne et, au premier chef, pour l'industrie de la soie. Il est appelé à atténuer et à contrecarrer la concurrence que les produits japonais commencent à livrer à ces industries sur le marché général du monde ; aussi mérite-t-il d'être étudié avec soin. Nous avons déjà appelé sur ce point l'attention de nos lecteurs. Nous reproduisons aujourd'hui, d'après l'*Industria serica* de Turin, les passages d'un rapport du Dr Ritter, consul général de Suisse au Japon, qui signale à son tour les conséquences prochaines de cette évolution économique qui ne manquera pas de précipiter encore l'adoption de l'étalon d'or au Japon.

Voici comment s'exprime le Dr Ritter :

« Très souvent on dit et on entend dire que l'ouvrier japonais vit à si bon marché, qu'il ne dépense pas en un mois autant que l'ouvrier américain en un seul jour. Abstraction faite de l'exagération de cette phrase, on ne doit pas nier que le salaire de l'ouvrier japonais est en voie d'augmentation et qu'en 1895 on a constaté des augmentations de 100 0/0 sur certains salaires. Le Japonais a des ouvriers à bon marché, mais leur valeur est beaucoup inférieure à celle des européens. De plus, non seulement les salaires mais, avec eux, les articles de première nécessité pour l'ouvrier ont augmenté.

» En moyenne, on peut calculer que les augmentations de 1893 à ce jour ont été les suivantes :

Article de luxe	de 30 à 40 0/0
Riz, avoine, sel sucres, combustibles, soie, métaux	25 0/0
Autres articles nécessaires à la vie	20 0/0

et il est certain que quand l'ouvrier japonais sera plus industrieux et plus cultivé, il augmentera ses prétentions pour une plus commode existence.

» La génération actuelle n'est plus celle d'il y a dix ans. La vie présente a de plus grands besoins et il est certain qu'au siècle prochain ses exigences dépasseront la portée des salaires actuels et par là, avec le temps, sera éliminée cette grande différence qui aujourd'hui encore existe entre le prix de la main-d'œuvre au Japon et celui des autres pays.

» Le Japon, pour beaucoup d'articles, n'est plus accessible à l'importation, grâce aux industries propres du pays. Il me semble toutefois, au moins quant à présent, qu'on exagère la crainte que l'exportation du Japon, à brève échéance, batte les autres pays et leurs produits. Il est vrai que celui-ci exporte beaucoup d'articles à des prix très bas et fait une grande concurrence à l'importation européenne surtout dans la Chine et dans les Indes; mais, d'autre part, il est vrai que les articles à si bon marché laissent beaucoup à désirer comme qualité et dégoûtent les consommateurs de ces pays en les faisant revenir aux provenances d'Europe. »

PROCÉDÉS DE TEINTURE

Note sur deux produits tinctoriaux provenant de l'Annam

PAR M. O. PIÉQUET.

(SUITE)

J'ai préparé à l'eau distillée un extrait de lùnao, qui m'a donné les réactions suivantes :

Gélatines. — Peu d'action. Alun et acétate d'alumine. — Précipité gélatineux brun clair. Sels